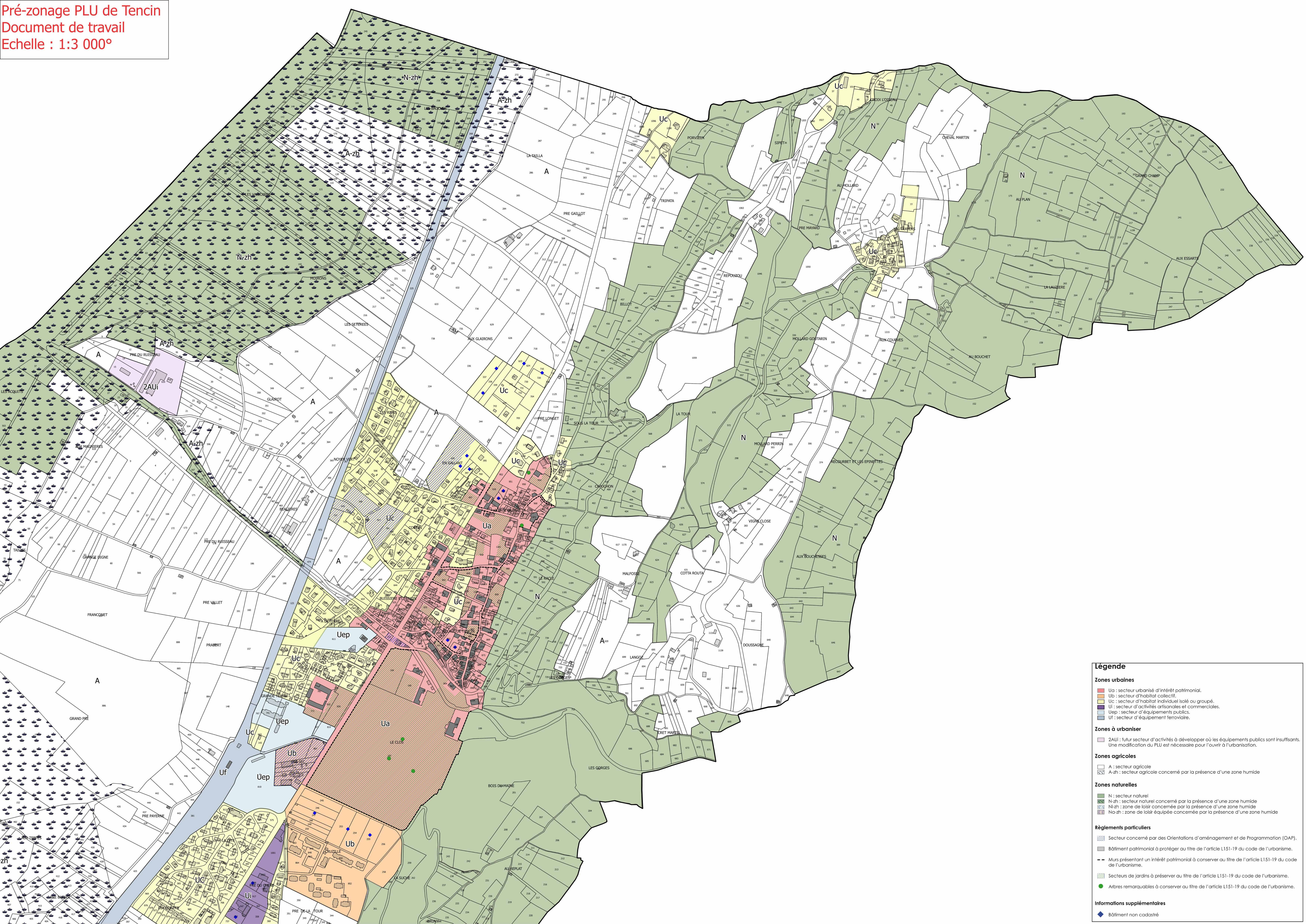




Légende

Zones urbaines

- Ua : secteur urbanisé d'intérêt patrimonial.
- Ub : secteur d'habitat collectif.
- Uc : secteur d'habitat individuel isolé ou groupé.
- Uf : secteur d'activités artisanales et commerciales.
- Uep : secteur d'équipements publics.
- Uf : secteur d'équipement ferroviaire.

Zones à urbaniser

- 2Aui : futur secteur d'activités à développer où les équipements publics sont insuffisants. Une modification du PLU est nécessaire pour l'ouvrir à l'urbanisation.

Zones agricoles

- A : secteur agricole
- Azh : secteur agricole concerné par la présence d'une zone humide

Zones naturelles

- N : secteur naturel
- Nzh : secteur naturel concerné par la présence d'une zone humide
- Nlzh : zone de loisir concernée par la présence d'une zone humide
- Na-zh : zone de loisir équipée concernée par la présence d'une zone humide

Règlements particuliers

- Secteur concerné par des Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP).
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Murs présentant un intérêt patrimonial à conserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Secteurs de jardins à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Arbres remarquables à conserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

Informations supplémentaires

- Bâtiment non cadastré